

Sommaire
n° 6
Octobre 2003

Publication du
**Centre de documentation
du Centre d'enseignement
supérieur aérien**
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Christian Tisserand

Rédacteur en chef :
Lt Muriel Berger

Rédacteur en chef adjoint :
Adj Lionel Lavergne

Comité rédacteur :
Col Duvert
Cre-Col Dupont
Cne Pirotais
Lt Goffi
Lt Pitarid-Bouet
St Chevalier
Asp Bubenicek
Adj Thébaulf
Sgt Periolat
Sgt Lanzeray

**Informatique éditoriale
et fabrication :**
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10

Photogravure et impression :
Atelier de reproduction
de l'armée de l'air
26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction :
St Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 000 exemplaires

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Relations internationales

Le conflit israélo-palestinien.....4

Géopolitique

La France et l'Afrique.....6

Économie

Le protocole de Kyoto..... 8

Institutions

L'OMC.....10

Droit

Le nouveau Code des marchés publics.....12

Société

Les prix Nobel.....14

Art

Prosper Mérimée.....16

Pensée politique

L'Arthasastra..... 18

Regard sur l'armée de l'air

La dissuasion nucléaire..... 20

Histoire

Alexandre le Grand.....22

Littérature

Du stalinisme dans
la littérature d'anticipation..... 24

Au fil de la plume26



Le conflit israélo-palestinien



À l'été 2000, de grands espoirs de paix étaient fondés sur les déclarations d'ouverture d'Ehud Barak et sur la médiation américaine. Camp David représentait la possibilité d'un compromis dans la lignée des accords d'Oslo (1993). Mais le refus par Yasser Arafat des offres ambiguës de la partie israélienne eut pour effet de le délégitimer en tant que partenaire pour la paix, tandis qu'une ultime provocation, en septembre (la visite d'Ariel Sharon, alors chef de l'opposition, sur l'esplanade des Mosquées/mont du Temple), exacerbait la dimension religieuse du conflit et déclenchait la deuxième intifada.

Durant trois années, les aléas du processus de paix ont fait place à une escalade militaire et terroriste incontrôlable, si bien que le terme de guerre a fini par s'imposer pour qualifier cette étape du conflit israélo-palestinien. Ce revirement s'explique par une radicalisation politique d'Israël (nationalisme d'Ariel Sharon et lutte contre le terrorisme) et par la perte de crédit international de Yasser Arafat (attentats-suicides, corruption et délitement de l'Autorité palestinienne). Au-delà de cet enlèvement meurtrier du conflit, l'impasse actuelle menace en fait la stabilité à venir d'une région déjà secouée par le passé et ne laisse pour l'instant entrevoir aucune amélioration. Cette situation a pour conséquence d'avoir ramené le conflit à ce qu'il était en 1948 : une guerre existentielle pour une terre.

Au lendemain de la création d'Israël, le 15 mai 1948, la Ligue arabe déclenchait la première guerre israélo-arabe (1948-1949) qui permit aux Israéliens d'occuper un territoire plus étendu que celui qui leur avait été assigné par l'ONU (résolution 181 du 29 novembre 1947). En raison des différents conflits (guerres de 1948, 1956 et 1967) et de la croissance démographique, on comptait au début des années 1970 plus d'un million et demi de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban et en Syrie. Dans leur état de déracinement et souvent de dénuement, les Palestiniens constituaient une masse disponible pour des idéologies politiques extrémistes qui préconisaient le recours à la violence. C'est dans les camps de réfugiés que commença de s'organiser, dès les années cinquante, la résistance palestinienne. L'organisation la plus ancienne et la plus importante, fondée en 1956 à Gaza, est le

Fath ou Mouvement de libération nationale palestinienne, devenu l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP), dirigé depuis 1968 par Yasser Arafat. L'activité de la résistance palestinienne se manifesta principalement sous la forme de commandos de feddayin, qui menèrent à partir de 1965 la guérilla sur les confins d'Israël, et d'attentats contre des compagnies aériennes, contre les communautés juives dans le monde et contre les civils israéliens. Les actions des feddayin menées depuis la Jordanie, le Liban et la Syrie provoquèrent de vigoureuses représailles israéliennes. Pour des raisons de sécurité, Israël décida le maintien de l'occupation du Sinaï, de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie, de Gaza, du Sud Liban et du Golan suite à la guerre des Six jours en 1967. (Le Sinaï fut restitué à l'Égypte suite à la guerre du Kippour en 1973).

Lors de la première intifada, déclenchée début décembre 1987 dans les territoires occupés, la cause palestinienne a conquis une frange de l'opinion internationale dans son combat pour obtenir un État. Yasser Arafat en fit un pilier de sa politique, pensant utiliser l'influence mondiale sur Israël pour atteindre son but, créer un État palestinien indépendant en Cisjordanie et à Gaza, Israël revenant à ses frontières d'avant la guerre des Six Jours, appelées « *ligne verte* ». Cette position se heurta à des positions plus radicales et vit la création du Hamas, organisation terroriste, par la Société des frères musulmans au début de la première intifada. Le retour au plan de partage de 1947 pose le problème pour Israël du démantèlement des colonies dont l'expansion a commencé dès 1967. L'élément central de cette stratégie était la dépossession des Palestiniens et la confiscation de leurs terres pour assurer le contrôle et la sécurité d'Israël.

La force politique de la première intifada consistait à l'utilisation d'une violence « contrôlée » et à une désobéissance civile qui sont suscité l'adhésion du monde ; de plus elle n'apparaissait pas comme porteuse d'une menace pour l'existence d'Israël. Cette position a volé en éclats avec l'utilisation quasi systématique des attentats suicides notamment depuis le déclenchement de la deuxième intifada, l'intifada Al-Aqsa. Pour l'heure, les accords d'Oslo et la feuille de route de George W. Bush sont pris dans un cercle vicieux. Les Palestiniens légitiment leurs attentats comme « *l'arme du pauvre* » pour lutter contre l'occupation israélienne, les Israéliens légitimant l'occupation, les interventions armées et la construction de la barrière de sécurité par un impératif de survie. ●

Sergent Lanzeray



La France et l'Afrique

Souvent critiquée en raison de son passé colonial, la France a modifié sa politique avec les États francophones du continent noir. Mais les nouveaux rapports entre Paris et ses anciennes colonies ne doivent pas faire oublier que l'Afrique, qui comptera plus d'un milliard d'habitants avant vingt ans, reste toujours aussi importante du point de vue géostratégique.

I - Les relations entre la France et le continent noir ont évolué depuis les années 1990

A) La fin de l'interventionnisme. L'image d'une France conservant un droit de regard dans les affaires de ses anciennes colonies d'Afrique noire est révolue. L'influence française, déjà mise à mal par la rivalité Est-Ouest et la multiplication des difficultés économiques sur le continent noir, ne se manifeste plus par un soutien inconditionnel aux régimes en place. Plusieurs événements illustrent bien cette nouvelle donne : lors du sommet de la Baule en 1990, le président Mitterrand insiste sur le nécessaire respect des droits de l'Homme par les gouvernements africains ; d'une certaine manière, l'intervention au Rwanda, en 1994, restera comme la dernière du genre ; enfin les quatre coups d'État survenus en 1999 au sud du Sahara ont tous été condamnés par Paris mais n'ont été suivis d'aucune tentative pour restaurer les dirigeants évincés. Désormais, et même si la coopération militaire française s'est en partie réorientée vers la formation des armées africaines au maintien de la paix, c'est aux Africains eux-mêmes de s'efforcer de régler leurs problèmes.

B) Une aide sous conditions. Loin de se désengager du continent noir, la France entend y promouvoir une autre politique. L'aide au développement est dorénavant subordonnée à la démocratisation des régimes en place et à l'instauration de réformes des structures. En janvier 1994, le franc CFA est dévalué de 50% tandis que les États africains sont invités à conclure des accords avec le FMI. Au-delà des mots d'ordre et des slogans tiers-mondistes des lendemains de la décolonisation, il s'agit d'inviter les États africains à entrer dans la mondialisation tout en maintenant des relations bilatérales privilégiées avec l'ancienne métropole.

II – L'Afrique demeure un partenaire privilégié et un enjeu pour la France

A) Des échanges toujours aussi importants. Contrairement à d'autres puissances européennes, la France entretient des relations variées avec le continent noir. L'Afrique subsaharienne représente le troisième marché du commerce extérieur français. L'aide publique de la France au développement s'élève à 5,29 milliards d'euros, ce qui la classe au premier rang des pays du G 7. Avec cent cinquante instituts et un budget de 9 milliards de francs en l'an 2000, le réseau culturel français à l'étranger demeure très important et n'a pas subi de réductions sévères comme au Royaume-Uni. En dehors de l'action de l'État *stricto sensu*, les collectivités locales ont développé des initiatives et des partenariats originaux. Ainsi le département de Guibaré au Sénégal fait l'objet depuis quinze ans d'une aide de 300 000 francs par an en provenance d'une quinzaine de villages situés près de Rouen.



Photo : Thomas Samson/Dico-d-ECPA

Poste d'accueil des réfugiés

B) L'Afrique demeure une des priorités de l'action extérieure de la France. La transformation, en 1999, du ministère de la Coopération en Direction de la coopération internationale et du développement (DGCID) ne doit pas faire oublier que la France manifeste au sein des instances internationales une solidarité toujours aussi active avec les pays africains. Pour ne citer que le cas de l'Algérie (dont la France est le premier fournisseur et le troisième client) les initiatives de coopération se multiplient dans tous les domaines (scientifique, technique, mais aussi culturel et linguistique). Les liens historiques de la France avec ses anciennes colonies s'accompagnent aussi d'une ouverture vers les pays anglophones, hispanophones, lusophones et arabophones du continent noir. C'est ainsi que, depuis 1996, tous ces pays sont invités aux sommets franco-africains. ●

Commissaire-colonel Dupont



Le protocole de Kyoto : mission impossible ?

Suite à des études menées sur l'observation de changements climatiques, 38 pays ont ratifié, en décembre 1997, l'accord du protocole de Kyoto qui s'inscrit dans une démarche internationale amorcée en 1992 avec la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Cet accord demande aux pays signataires de poursuivre des actions énergiques pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre – dont le dioxyde de carbone (CO₂) et les oxydes d'azote (NO₂) – à l'origine de la détérioration de la couche d'ozone. L'objectif vise à diminuer d'environ 5% les émissions de GES (« gaz à effet de serre ») d'ici à 2010.

L'observation des changements climatiques : les secteurs incriminés

Depuis 1995, en effet, le Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) a attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de lutter contre les causes des changements climatiques, et d'élaborer des politiques et mesures en matière notamment de réduction des GES. Le GIEC « *révise à la hausse ses prévisions : au lieu de 1 à 3,5 °C, la température de l'atmosphère terrestre devrait progresser de 1,4 à 5,8 °C d'ici à 2010, avec toutes les conséquences comme la fonte des glaciers, la montée du niveau des mers, l'avancée des déserts, la multiplication des tempêtes...* »⁽¹⁾. Le développement industriel serait responsable de cette situation ; pour la France, par exemple, un rapport de la Mission interministérielle de l'effet de serre sur l'évolution du phénomène de 1990 à 2001 désigne les secteurs incriminés : arrivent en tête du palmarès les transports et l'industrie manufacturière même si cette dernière a réussi à faire passer son taux d'émissions de CO₂ de 139,2 Mt éq. CO₂ à 119,0 Mt éq. CO₂ en dix ans.⁽²⁾

La part de l'industrie aéronautique

Notons au passage que, dans un rapport qu'il publie en 1999 sur « *l'aviation et l'atmosphère planétaire* », le GIEC s'inquiète de la progression et de la croissance du transport aérien, considéré comme facteur polluant. Néanmoins, force est de constater que l'industrie aéronautique ne fait pas la sourde oreille à un problème majeur. Commencé en 1990, le programme MOZAIC (Mesures d'ozone sur Airbus) constitue depuis plusieurs années, par des relevés dans l'atmosphère, la base de données des niveaux d'ozone et de vapeur d'eau grâce à des équipements de mesure perfectionnés, installés sur cinq A-340 de la flotte Airbus. Ces équipements, relayés à

l'avenir par des appareils plus performants, permettront de détecter les oxydes d'azote et de carbone produits dans l'atmosphère. Par ailleurs, la modernisation du parc aéronautique ne manque pas de contribuer à réduire sensiblement la consommation des appareils et leur émission de CO₂.

L'application du protocole de Kyoto

Si la France et l'Europe se sont engagées à respecter le protocole de Kyoto, elles semblent avoir beaucoup de mal à maintenir le cap. Selon un rapport de la Commission européenne, publié en novembre 2000, « *les projections réalisées par les États membres ne faisaient apparaître en 2010 qu'un gain de 1,4 % par rapport à 1990. Selon ce rapport, c'est la France qui devrait contribuer le plus au dépassement du quota européen en 2010.* »⁽³⁾

La position des États-Unis

Cela pourrait-il justifier la position des États-Unis, qui ont refusé de se joindre aux pays signataires ? Le secrétaire d'État américain, Colin Powell, a en effet déclaré : « *Nous sommes opposés au protocole de Kyoto, parce qu'il exempte de nombreux pays de toute contrainte et qu'il causerait de sérieux dommages à l'économie américaine.* » Il faut avouer que les États-Unis ont un véritable défi à relever : forts d'une croissance économique remarquable durant les années quatre-vingt, ils devraient s'engager, conformément aux conditions du protocole de Kyoto, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 17,8 % contre 5 % environ pour l'Union européenne. Reste la règle de la relativité : les États-Unis émettent également 60 % de plus de gaz à effet de serre que les Européens ! Certains demeurent d'ailleurs sceptiques quant à l'effet de ces efforts écologiques : sur un siècle, ils ne garantiraient en effet une baisse de température que de 0,2 °C⁽⁴⁾. Cependant, malgré l'incertitude qui reste grande quant à l'ampleur du phénomène climatique, le protocole tendrait à limiter les risques ; il reste nécessaire d'accentuer les efforts dans l'adaptation autant que dans la prévention.

Le rôle majeur de la sensibilisation, le cas des pays du sud : l'après-Kyoto ?

Il devient ainsi nécessaire d'associer aux efforts déjà entrepris par les pays signataires les pays du sud, dits « en cours de développement ». L'objectif : sensibiliser les populations sur la réduction de la consommation des énergies fossiles, la gestion des déchets, des eaux usées, le développement d'un parc automobile « propre », l'emploi des énergies dites de remplacement comme l'énergie solaire, les éoliennes, etc. Autant de possibilités que les pays signataires ont encore bien du mal à mettre en place dans leurs propres États. ●

Aspirant Bubenicek

1. *Alternatives économiques*, juin 2001.

2. Cf. site Internet sur la *Mission interministérielle de l'effet de serre*, www.effet-de-serre.gouv.fr.

3. *Alternatives économiques*, juin 2001.

4. *Problèmes économiques*, mars 2003.



L'OMC

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur de l'Organisation se trouvent les accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Le but est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

L'OMC est née le 1^{er} janvier 1995 mais le système commercial qu'elle représente a presque un demi-siècle de plus. En 1948, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT : *the General Agreement on Tariffs and Trade*) établissait les règles du système, dont le cinquantième anniversaire a été célébré lors de la deuxième réunion ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Genève en mai 1998.

L'Accord général a rapidement donné naissance à une organisation internationale officielle, existant de fait et aussi dénommée officiellement GATT, qui a évolué au fil des ans à travers plusieurs cycles (ou *rounds*) de négociation. Le dernier et le plus important des cycles du GATT, le cycle d'Uruguay, qui a duré de 1986 à 1994, a conduit à la création de l'OMC. Alors que le GATT régissait principalement le commerce des marchandises, l'OMC et ses accords visent aujourd'hui le commerce des services ainsi que les échanges d'inventions, de créations et de dessins et modèles (propriété intellectuelle).

Le principal objectif de l'OMC est de favoriser autant que possible l'harmonie, la liberté, l'équité et la prévisibilité des échanges.

Elle s'acquitte de cette mission en administrant les accords commerciaux :

- servant de cadre aux négociations commerciales,
- réglant les différends commerciaux,
- examinant les politiques commerciales nationales,
- aidant les pays en développement dans le domaine de la politique commerciale par le biais de l'assistance technique et des programmes de formation,
- coopérant avec d'autres organisations internationales.

L'OMC compte près de 150 membres, qui représentent plus de 97 pour cent du commerce mondial. Une trentaine d'autres pays négocient actuellement leur accession à l'Organisation.



Les décisions sont prises par l'ensemble des membres. Elles le sont normalement par consensus. Un vote à la majorité est également possible, mais l'Organisation n'a jamais recouru à cette procédure, qui était extrêmement rare à l'époque du prédécesseur de l'OMC, le GATT. L'organe suprême de décision de l'OMC est la **Conférence ministérielle**, qui se réunit au moins tous les deux ans. La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC a eu lieu à Cancún (Mexique) du 10 au 14 septembre 2003. Au deuxième niveau se trouve le **Conseil général**, qui se réunit plusieurs fois par an au siège de l'Organisation à Genève. Le Conseil général se réunit également en tant qu'organe d'examen des politiques commerciales et en tant qu'organe de règlement des différends. Au troisième niveau se trouvent le **Conseil du commerce des marchandises**, le **Conseil du commerce des services** et le **Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC)** ; ces organismes présentent des rapports au Conseil général.

Le règlement des différends constitue la clef de voûte du système commercial multilatéral et la contribution sans précédent de l'OMC à la stabilité de l'économie mondiale. Sans un moyen de régler les différends, le système fondé sur les règles ne serait d'aucune utilité car les règles ne pourraient pas être appliquées. La procédure de l'OMC consacre le règne du droit et permet de rendre le système commercial plus sûr et plus prévisible. Le système est fondé sur des règles clairement définies, assorties d'un calendrier pour l'examen d'une affaire. Les décisions initiales sont rendues par un groupe spécial et approuvées (ou rejetées) par l'ensemble des membres de l'OMC. Il est possible de faire appel sur les points de droit.

Il y a de nombreuses façons de considérer l'OMC : c'est une organisation qui s'emploie à libéraliser le commerce, un cadre dans lequel les gouvernements négocient des accords commerciaux, un lieu où ils règlent leurs différends commerciaux. L'OMC administre un système de règles commerciales. (Mais ce n'est pas la panacée, au cas où l'on penserait qu'elle peut résoudre – ou causer – tous les problèmes du monde).

C'est avant tout un **cadre de négociation**. L'OMC est essentiellement un lieu où les gouvernements membres se rendent pour essayer de résoudre les problèmes commerciaux qui existent entre eux. La première étape consiste à discuter. L'OMC est le fruit de négociations et tout ce qu'elle fait est le résultat de négociations. ●

Sergent Lanzeray



Le nouveau Code des marchés publics

La dernière version du projet de décret réformant le code a été présentée le 29 juillet dernier. Plus qu'une réforme, ce décret instituera un nouveau Code des marchés publics. L'article 2 précise, en effet, que « *les dispositions annexées au décret 2001-210 du 7 mars 2001 sont abrogées* ». Ce projet tente de concilier à la fois les exigences des acheteurs et les contraintes imposées par Bruxelles et présente une simplification et un allègement des procédures.

I – Simplification et allègement des procédures

- Allègement des pièces à fournir et possibilité d'en réclamer lors de l'ouverture des plis lorsqu'un candidat a oublié de les joindre. L'article 52 prévoit que « *la personne responsable du marché puisse demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les pièces absentes ou incomplètes* ».

- Mise en place d'un dialogue compétitif qui permettra aux entreprises de modifier leur offre en fonction des discussions avec les maîtres d'ouvrage, la procédure des appels d'offres sur performance étant supprimée.

- Relèvement des seuils : l'article 28 prévoit que « *les marchés de fournitures et de services sont passés lorsque les seuils de 155 000 euros HT pour l'État et de 240 000 euros HT pour les collectivités locales sont atteints* ». Précédemment, le seuil était fixé à 90 000 euros HT.

Concernant les marchés de travaux, si la procédure d'appel d'offre est obligatoire au-delà de 6,2 millions d'euros HT, entre 240 000 euros HT et 6,2 millions d'euros HT, « *les marchés sont passés, au choix de la personne responsable des marchés, selon la procédure de l'appel d'offre, du marché négocié avec publicité et mise en concurrence ou du dialogue compétitif* ».

- Pluralité de « *personnes responsables du marché* » : le projet introduit l'idée que « *l'exécutif, personne responsable du marché, peut désigner d'autres personnes responsables du marché chargées de mettre en œuvre les procédures de passation ou d'exécution des marchés* ».

- De même il est prévu que soient créées, outre la CAO (commission d'appel d'offres) permanente, des CAO spécifiques pour des marchés déterminés. De plus, la convocation du représentant de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et du comptable public devient facultative lors des réunions de la CAO.

- La liste des catégories de services soumis à un régime allégé passe de 4 à 10 services dans la nouvelle rédaction. Ces marchés sont passés sans formalités préalables quel que soit leur montant. Seules obligations : envoi d'un avis d'attribution et référence aux normes lorsqu'elles existent.

II – Modification du mode de calcul des seuils

- La distinction des « besoins récurrents et prestations uniques » est abandonnée. En ce qui concerne les travaux, « est prise en compte la valeur globale se rapportant à un même ouvrage ou à une même opération ». S'agissant des fournitures et des services, le projet opère une distinction entre les besoins définis, présentant un caractère de régularité, et les fournitures ou services homogènes, correspondant à un besoin ponctuel.

Pour les besoins présentant un caractère de régularité, la personne responsable des marchés (PRM) devra prendre en compte une « estimation sincère et raisonnable de la valeur des fournitures ou services homogènes correspondant aux besoins de l'année ou des douze mois à venir, compte tenu des éléments disponibles ». Pour les achats ponctuels, le montant à prendre en compte devra correspondre à la valeur totale des fournitures ou services homogènes destinés à satisfaire le besoin déterminé par la personne responsable des marchés. Deux autres dispositions viennent s'ajouter aux précédentes : Si un marché est conclu pour une durée pluriannuelle, le montant à prendre en compte sera le besoin total susceptible d'être couvert sur la durée totale du contrat. En cas d'allotissement, la valeur estimée de la totalité des lots devra être additionnée et comparée aux seuils définis par l'article 27 IV (cf. encadré).

Seuils des marchés

Marchés de fournitures et services :

À partir de 90 000 € : publicité obligatoire.

En dessous de 240 000 €, marché sans formalités préalables.

Au-dessus de 240 000 €, appel d'offres et publicité au niveau européen obligatoires.

Marchés de travaux :

En dessous de 240 000 € : marché sans formalités préalables.

De 240 000 € à 6,2 millions d'€ : choix entre l'appel d'offres, le marché négocié, la procédure du dialogue compétitif.

Au-dessus de 6,2 millions d'€, appel d'offres et publicité au niveau européen obligatoires.

- La révolution du projet est d'imposer le principe de mise en concurrence dès le premier euro, comme l'indique précisément l'article 1^{er} : « Les marchés publics respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, quel que soit leur montant. »

- Les marchés sans formalités préalables disparaissent au profit de la « procédure adaptée » avec obligation de publicité pour les achats se situant entre 90 000 et 240 000 euros HT. Les collectivités devront, dès lors, mettre en place par elles-mêmes leurs procédures afin de respecter la lettre de l'article premier. En deçà du seuil des 90 000 euros, les collectivités devront prévoir les modalités de publicité adaptées au montant et à l'objet du marché afin de permettre une concurrence effective. ●

Les prix Nobel



Le 10 décembre 1901, le Français Sully Prudhomme recevait pour la première fois le prix Nobel de littérature. Deux ans après, un prix Nobel (physique) est enfin décerné à une femme en la personne de Marie Curie. Depuis sa création, le prix Nobel n'a cessé d'être considéré comme la plus célèbre et la plus prestigieuse des distinctions.

Ce prix, nous le devons à un industriel et scientifique suédois : Alfred Nobel. Né à Stockholm le 21 octobre 1833, Alfred Nobel, qui détenait plus de 355 brevets, les a exploités en créant des sociétés dans le monde entier. La dynamite, pâte composée de nitroglycérine et de silice qui permit la manipulation de la nitroglycérine, est indubitablement sa réalisation la plus connue. Homme d'affaires hors pair et humaniste sincère, comme il aime à se définir, Alfred Nobel décide de mettre sa fortune au service de la science, de la littérature et de la paix. « *Le plus riche vagabond du monde* », comme l'appelait Victor Hugo, signe son testament à Paris le 27 novembre 1895, plus d'un an avant son décès en Italie le 10 décembre 1896.

Dans son testament Alfred Nobel stipule que le capital de son patrimoine servira à constituer un fonds dont les intérêts « *seront distribués chaque année sous forme de prix aux personnes qui, au cours de l'année précédente, auront apporté les bienfaits les plus considérables à l'humanité* » dans les domaines de la physique et de la chimie (accordés par l'Académie des sciences de Suède), de la physiologie ou de la médecine (décernés par l'institut Karolin de Stockholm), de la littérature (par l'Académie de Stockholm) et de la paix (accordé par un comité composé de cinq membres élus par le Storting (Parlement) de Norvège). En 1905 lors de la séparation politique de la Suède et de la Norvège, la désignation du prix Nobel de la paix est retirée au Parlement norvégien et est confiée au « Comité Nobel » de Norvège. Les administrateurs de chacune des quatre institutions élisent le comité directeur de la fondation, composé de cinq personnes (scientifiques, industriels, anciens Premiers ministres de nationalité suédoise ou norvégienne).

Le processus de sélection est simple : chaque année les différents comités Nobel demandent à des milliers de chercheurs et de spécialistes du monde entier de soumettre la candidature d'une personne de leur choix pour l'obtention du prix. Les dossiers sont ensuite étudiés par une équipe d'experts du champ concerné. Chaque comité (un par catégorie) sélectionne la candidature lui ayant paru la plus méritante, puis soumet ses recommandations à l'assemblée Nobel chargée de l'attribution du prix dans le domaine qui la concerne. Les membres de l'assemblée votent et désignent le lauréat du prix Nobel dans la discipline qui l'intéresse.

Depuis 1968, trois lauréats au maximum peuvent partager un même prix. Par ailleurs, depuis 1974, ne sont déclarées lauréates que des personnes vivantes. L'attribution des prix a lieu au début du mois d'octobre et la remise des diplômes et médailles s'effectue le 10 décembre suivant au Concert Hall de Stockholm (Suède). Le prix Nobel de la paix est remis le même jour au City Hall d'Oslo (Norvège).

En 1901, date de création du prix, la dotation s'élevait à 150 000 couronnes (soit 530 000 €). En 2001, pour ses cent ans le célèbre prix était doté de 10 millions de couronnes (soit 1,06 millions d'€) par Nobel. En 1968 un sixième prix est créé par la Banque de Suède à l'occasion de son 300^e anniversaire, prix qui récompense les travaux en économie. Deux lauréats ont refusé leur prix : Jean-Paul Sartre en 1964 et Lê Duc Tho en 1973.

La France affiche un palmarès de 26 lauréats dans les disciplines scientifiques (dont Marie et Pierre Curie avec Henri Becquerel en 1903 ou Georges Charpak en 1993), 11 en littérature (dont Frédéric Mistral en 1904 ou Albert Camus en 1957) et un en économie (Maurice Allais en 1988). Une organisation (Médecins sans frontières) et huit Français (dont Aristide Briand en 1926) se sont vu décerner le prix Nobel de la paix. ●

Lieutenant Goffi

Les lauréats 2003

Physique : Alexei A. Abrikosov, Vitali L. Ginzburg et Anthony J. Leggett.

Chimie : Peter Agre et Roderick MacKinnon.

Physiologie et de médecine : Paul C. Lauterbur et Sir Peter Mansfield.

Littérature : John Maxwell Coetzee.

Paix : Shirin Ebadi.

Sciences économiques décerné par la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel : Rober F. Engle et Clive W. J. Granger.



Prosper Mérimée



Né à Paris en 1803 de parents peintres de talent, Mérimée étudie le droit, qui le passionne bien moins que la littérature. Il fréquente aussi les salons littéraires de l'époque, où il rencontre Viollet-le-Duc, Cousin, Sainte-Beuve. Il se lie d'amitié avec Stendhal et Ampère.

Alors qu'il est attaché au ministère du Commerce, il connaît le succès à vingt-deux ans avec son premier livre, le *Théâtre de Clara Gazul* (1825), qu'il donne comme étant d'une actrice espagnole. Il renouvelle cette supercherie littéraire avec *La Guzla* en 1827. Il publie aussi un roman historique, *Chronique du règne de Charles IX*, en 1829. Mérimée s'adonne assez rapidement à l'art de la nouvelle, qui lui permet de peindre des drames où les acquis de la civilisation disparaissent devant le côté obscur de l'être humain.

Après avoir voyagé à travers l'Europe, notamment en Espagne où il se lia d'amitié avec le comte de Montijo (père de la future impératrice des Français), Mérimée revient en France où il est nommé, en 1833, inspecteur général des Monuments historiques, poste auquel il prend rapidement goût. Il y trouve l'occasion d'exercer son sens critique et d'appliquer ses connaissances en archéologie et en architecture. Il va faire œuvre de créateur : comme le poste n'existe que depuis 1830, il doit combattre les principes existants pour en créer de plus adéquats, inventer des pratiques, instaurer, d'abord, plus que restaurer. Pour cela, Mérimée voyage à travers la France pour faire un état des lieux. Il parvient à sauver de la ruine définitive ou du vandalisme de Viollet-le-Duc nombre de monuments et d'objets historiques de valeur (l'abbaye de Saint-Savin et la basilique de Vézelay), soit en tant que commanditaire de travaux, pourvoyeur de crédits, ou en pesant de son influence en faveur d'un projet. Grâce à lui, la cause des monuments prend véritablement son essor : il réussit à augmenter les crédits de restauration (95 000 francs en 1834, 800 000 francs en 1848).

Mérimee sut très bien conjuguer sa vocation d'écrivain et celle d'inspecteur général des Monuments historiques, grâce à son amour pour l'histoire. Ainsi, *La Vénus d'Ille* (1837) est une aventure d'archéologie, *Carmen* (1845) a pour toile de fond des interrogations historiques remontant à l'Antiquité, et *Lokis* (1869) traite de la disparition des langues primitives. De même, lors de ses voyages à travers l'Europe, il rédige des *Notes de voyage* et des études d'art et d'histoire. Ses travaux historiques et littéraires le font entrer à l'Académie française en 1844. À partir de 1846, Mérimee abandonne, durant vingt ans, son rôle d'écrivain pour se faire l'historien de l'Espagne, de la Russie et des époques de mœurs violentes, plus intéressantes pour lui que le présent timoré de la France. Il fit connaître aussi en France la nouvelle littérature russe en traduisant Pouchkine, Gogol et Tourgueniev.

Le mariage d'Eugénie de Montijo et de Napoléon III le lie avec les souverains. Sénateur de l'Empire (1853), il est l'organisateur des plaisirs intellectuels de la cour, qu'il soumet à sa célèbre dictée, dans laquelle il accumule les pièges orthographiques de la langue française. Il aide aussi l'Empereur à préparer un livre sur César. Il est à noter toutefois que son unique intervention dans la vie politique fut sa tentative de rapprocher Thiers de l'impératrice, le 20 août 1870, et qu'il ne démissionna de son poste d'inspecteur qu'obligé par la maladie, de sorte que c'est aux monuments surtout que profita sa haute position.

Prosper Mérimee meurt à Cannes en 1870.

De nos jours, l'œuvre de Mérimee rencontre un accueil étrange. L'écrivain est lu, ses nouvelles sont rééditées sans cesse dans toutes les collections de poche. Pourtant, les critiques se désintéressent de son œuvre, probablement à cause de sa singularité : ni romantique, ni réaliste, elle est inclassable et, de plus, elle appartient au genre déprécié en France de la nouvelle, à l'origine de la prétendue « sécheresse » de Mérimee. Toutefois, ces critiques oublient trop souvent que l'opéra *Carmen* est issu d'une de ses nouvelles. De même, l'historien Mérimee reste ignoré des chercheurs, qui ne s'intéressent nullement à ses travaux.

L'année 2003 est le bicentenaire de la naissance de Prosper Mérimee. Le temps n'est-il pas venu de reconnaître la pluralité des dimensions de son œuvre et sa valeur ? ●

Sous-lieutenant Chevalier



L'Arthashastra

L'Arthashastra aurait été écrit par Kautilya, ministre et principal conseiller de Chandragupta, premier empereur de la dynastie des Maurya (fin IV^e-II^e siècles avant Jésus-Christ) et contemporain d'Alexandre le Grand. Chandragupta réalisa la première unification politique et administrative du sous-continent indien par une monarchie absolue et autoritaire qui vit l'expansion du bouddhisme et le développement d'un art brillant. La monarchie maurya s'appuyait notamment sur une administration très complexe et sur une armée permanente entretenue aux frais de l'État et disposant d'arsenaux, de haras et d'un remarquable service d'intendance. Le royaume était en fait un agrégat de petits royaumes vassaux, de tribus, de villes autonomes et de provinces directement administrées par la couronne. La société était divisée en groupes professionnels théoriquement héréditaires et endogames qui laissaient présager le système des castes.

L'Arthashastra

L'ouvrage de Kautilya est un traité politique, administratif, économique et militaire. Grâce à son originalité et à son intemporalité, il est à la naissance du politique ce que Sun Zi (*Carnets du Temps* n°1) est à la naissance de la stratégie. En quinze livres et cinq cents pages, Kautilya présente les préceptes que le roi doit appliquer pour que son royaume soit prospère et s'étende définitivement. Pour Kautilya, le souverain doit réunir certaines qualités : « *éloquence, audace, intelligence hardie et sûre, maîtrise de soi, absence de vices, équité dans la distribution des châtiments et des récompenses, aptitude à choisir l'action adaptée aux situations de crises comme aux situations courantes, à prévoir loin, à discerner le lieu, le moment et les hommes qui conviennent pour une entreprise donnée, la capacité à juger s'il vaut mieux faire la guerre ou la paix, ainsi qu'à trouver les points faibles de l'ennemi* » (Livre I).

En politique étrangère, Kautilya, avec le cercle des rois, cherche à couvrir l'ensemble des paramètres que le souverain doit gérer. Celui-ci doit compter sur deux sortes de partenaires : des adversaires ou des alliés potentiels. Disposés autour de son royaume, les États voisins forment une série de cercles concentriques. Ceux qui sont contigus au royaume sont, par principe, ses ennemis. Au-delà, ce sont les ennemis de l'ennemi (alliés) et les ennemis des amis.

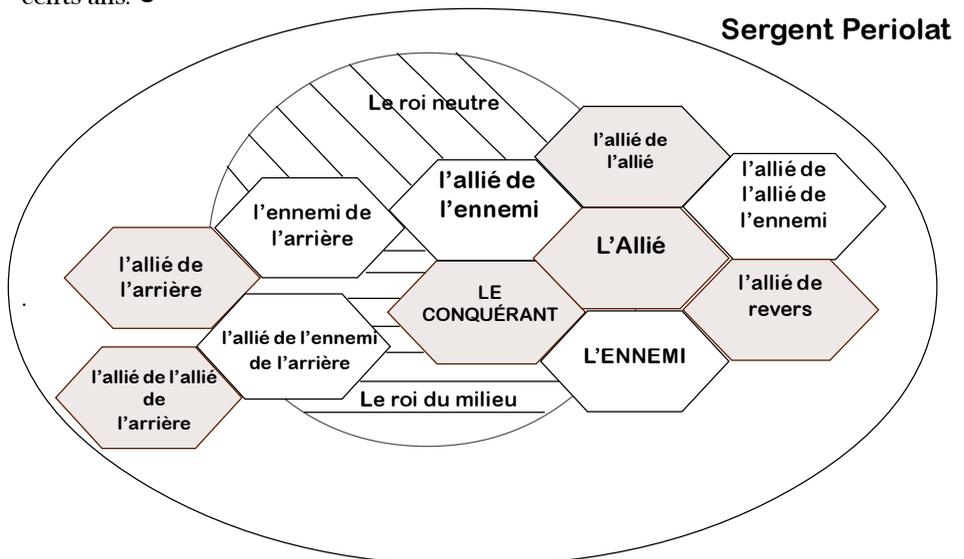
Cette situation se complique avec l'introduction de plusieurs variables. Tout d'abord, il existe des États excentrés placés de telle sorte qu'ils peuvent devenir aussi bien les alliés que les ennemis du royaume. Puis, le rôle des États amis diffère en fonction de leur localisation par rapport au royaume. Enfin, la capacité des États d'être partenaires principaux ou secondaires est déterminée par leur force, laquelle varie selon la conjoncture.

Dans ce contexte, le roi peut adopter six comportements :

- conclure la paix (être lié par un traité),
- faire la guerre,
- se tenir coi (attendre des circonstances favorables),
- se mettre en marche (accroître sa puissance),
- se mettre à couvert (se soumettre provisoirement à autrui),
- pratiquer le double jeu (préparer la guerre en prétendant vouloir la paix).

Prévoir et analyser toutes ces possibilités, c'est en cela que consiste la science de la politique étrangère.

L'originalité de l'œuvre de Kautilya réside dans le fait qu'il se préoccupe essentiellement de la réalisation des fins, non des moyens. Ainsi, il se dégage de toute considération morale (il préconise le recours aux prostituées, aux assassinats politiques, à la propagande et à la manipulation de la religion) en ce qui concerne les relations inter-étatiques et le pouvoir, devançant ainsi Machiavel de près de quinze cents ans. ●



La dissuasion nucléaire à l'aube du XXI^e siècle

Aujourd'hui comme hier, la dissuasion nucléaire conserve une **place fondamentale** au sein de notre système de défense : elle est au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer le **principe d'autonomie stratégique**, dont découle sa politique de défense. Elle reste la **garantie de la survie de la nation**. En effet, la vigilance continue à s'imposer dans un monde où subsistent des milliers d'armes nucléaires et où apparaissent désormais les risques dus à la prolifération d'armes de destruction massive. Les fondements de la doctrine ont été réaffirmés par le président de la République dans un discours devant l'Institut des hautes études de la défense nationale (HEDN) le 8 juin 2001. Document de référence relatif à la dissuasion, ce discours montre que, sans renier ses principes fondateurs, la dissuasion s'adapte.

Dissuader comment ?

Le concept se définit par la volonté et la capacité de **faire redouter** à un adversaire, quel qu'il soit et quels que soient ses moyens, des **dommages inacceptables**, hors de proportion avec l'enjeu du conflit, s'il cherche à s'en prendre à nos **intérêts vitaux**. Cette notion d'« intérêts vitaux », n'est volontairement pas délimitée car l'incertitude fait partie de la dissuasion. Il va de soi que l'intégrité du territoire national, le libre exercice de notre souveraineté et la protection de nos populations font naturellement partie de nos intérêts vitaux. Toute agression contre nos intérêts vitaux, quelles que soient les circonstances et la nature des armes employées, est donc justiciable d'une riposte nucléaire, dont **la décision revient au chef de l'État**. D'où le refus pour la France du concept de « *non-emploi en premier* », qui repose sur l'idée selon laquelle le nucléaire ne peut ou ne doit dissuader que le nucléaire.

Dissuader qui ?

La dissuasion garantit, en premier lieu, que la survie de la France ne sera jamais mise en cause par une **puissance militaire majeure animée d'intentions hostiles** et prête à recourir à tous les moyens pour les concrétiser. La dissuasion doit également permettre de faire face aux menaces que pourraient faire peser sur nos



intérêts vitaux des **puissances régionales dotées d'armes de destruction massive**. Dans ce cas, comme l'a rappelé le Président, « *le choix ne serait pas entre l'anéantissement complet d'un pays ou l'inaction. Les dommages auxquels s'exposerait un éventuel agresseur s'exerceraient en priorité sur les centres de pouvoir politique, économique et militaire* ». Il s'agit donc d'adapter la manœuvre dissuasive à l'enjeu du conflit qui ne serait pas, face à une puissance régionale, notre survie même.

Par ailleurs, le concept de dissuasion, fondé sur le principe de l'unicité de la frappe, n'exclut pas « *la capacité de marquer, le moment venu, à un adversaire éventuel, à la fois que nos intérêts vitaux sont en jeu et que nous sommes déterminés à les sauvegarder* » (IHEDN 2001). Cette notion correspond à ce que l'on appelait, au temps de la guerre froide, l'« ultime avertissement » qui conserve, y compris face à un adversaire régional qui pourrait se méprendre sur notre détermination, toute sa pertinence.

Dissuader avec quoi ?

Pour autant, toutes les armes nucléaires françaises sont des **armes stratégiques** car **l'arme nucléaire n'est pas une arme de bataille** : « *Par essence, l'arme nucléaire est une arme différente* » (IHEDN 2001). Le dimensionnement des forces nucléaires est basé sur la notion de **stricte suffisance**. Il repose sur des **missiles balistiques équipant la composante océanique**, emportés par quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins [SNLE] et des **missiles à trajectoire aérobie pour la composante aéroportée** soutenue par trois escadrons de *Mirage 2000 N* et une flottille de *Super-Étendard* équipés de missiles air-sol moyenne portée [ASMP]. La composante aéroportée est complémentaire à la composante océanique. Elle apporte notamment une diversification des modes de pénétration, une souplesse de planification, une visibilité et une démonstrativité lors des différentes étapes d'une montée en puissance.

Le renouvellement et la modernisation de ces forces (missiles air-sol moyenne portée améliorée [ASMPA], *Rafale...*), ainsi que l'avancement du programme de simulation destiné à compenser l'abandon des essais nucléaires, constituent les principaux objectifs de la loi de programmation militaire, afin de pérenniser la dissuasion qui, aujourd'hui comme demain, demeurera une **mission d'exception**. ●

Colonel Duvert (EMA/Forces nucléaires)



Alexandre le Grand :

le stratège

Alexandre III le Grand, dit le conquérant ou l'invincible (*anikitos*), appartient au clan des chefs de guerre devenus légendaires par la fulgurance de leur carrière et l'ampleur de leurs victoires.

Sa carrière politique est unique dans l'Histoire. À l'exception de la percée mongole du XIII^e siècle de Gengis Khan, aucune autre tentative de conquête n'aura couvert un territoire aussi vaste ni provoqué un choc aussi puissant en si peu de temps.

De son père, Alexandre hérite d'un outil de combat parfaitement rodé. Depuis la guerre du Péloponnèse, l'art de la guerre, en Grèce, a beaucoup évolué : il s'est transformé en une activité technique spécialisée. Les soldats sont des professionnels expérimentés, entraînés, mais peu fiables. Philippe de Macédoine a surmonté ce problème en mêlant dans ses armées des troupes de mercenaires chevronnés avec un contingent de miliciens attachés à leur patrie. Il a rééquilibré son armée par un double système d'infanterie lourde et légère et de cavalerie lourde et légère, et par l'adoption de nouvelles techniques d'artillerie (catapulte) qui se sont développées en Grèce. Le choc, réservé à l'infanterie lourde, est désormais porté par la cavalerie. Les hoplites macédoniens sont armés de piques deux fois plus longues que les piques traditionnelles.

Mais Alexandre a le mérite d'en avoir fait un outil de conquête autonome, doté d'un appareil de logistique complet, d'un service de santé et d'un matériel de siège. La phalange, formée de files de seize hommes en profondeur, ne constitue donc qu'un élément central d'un ensemble complexe mais souple, disponible pour la manœuvre rapide.

Alexandre adopte la tactique oblique (qui privilégie une aile) pour les grandes batailles rangées qu'il doit livrer contre la Perse. Toutefois, il l'agence selon les circonstances du moment, ses armées évoluant sur des terrains aussi variables que les armées qu'elles doivent affronter. Il crée des unités de combat mobiles capables de se déplacer sur des terrains difficiles, et adopte même, après la bataille de l'Hydaspes, les éléphants de combat employés par ses adversaires comme arme de choc.

Sur le plan stratégique, l'originalité d'Alexandre est d'avoir adapté ce dispositif à l'hétérogénéité nouvelle de ses armées désormais composées d'éléments qui ne sont plus seulement macédoniens, mais qui intègrent des Thraces, des Thessaliens et des Asiatiques.

C'est au contact des monarchies orientales qu'Alexandre comprend que le centre de gravité du dispositif adverse se situe là où se tient le commandement politique de l'armée : le roi. C'est donc en ce point qu'il fait porter l'effort de façon foudroyante.

Victorieux dans les batailles rangées, souvent grâce à la cavalerie, Alexandre remporte aussi des succès en utilisant les tactiques indirectes de la guérilla. Il sait également conduire un siège. Sur une étendue géographique dont la topographie et les limites territoriales lui sont totalement inconnues, il met en lumière le rôle essentiel des communications et du renseignement. Son système de logistique est fondé sur les magasins, et sur le ravitaillement sur le terrain. Mais le point fort de son armée tient au maintien de la cohésion morale, à travers le culte du chef, que révèle la monnaie, véritable outil de propagande. Au risque de susciter l'opposition de certains de ses proches, ce culte a également pour objectif de le faire apparaître aux yeux des peuples d'Asie comme une sorte de divinité.

Alexandre n'a laissé aucun écrit permettant de se faire une idée même vague de ses conceptions stratégiques. Aussi a-t-il été volontiers « interprété » par les grands théoriciens de la stratégie qui, à travers lui, peuvent découvrir les principes qui fondent leur propre théorie. Ils retiennent notamment les ruses d'Alexandre : « [...] Alexandre, empêché par l'ennemi de traverser l'Indus, entreprit de lancer ses cavaliers en différents endroits du fleuve, menaçant de forcer le passage; et, tandis qu'il tenait les Barbares dans cette seule attente, il prit une île un peu plus loin sur le fleuve et l'occupa, d'abord avec une garnison peu nombreuse, puis avec une garnison plus importante, qu'il fit passer, de là, sur l'autre rive. Comme l'intégralité des ennemis s'étaient jetés de ce côté pour écraser ses troupes, il passa lui-même le fleuve par le gué désormais libre et réunit son armée. »

En définitive, Alexandre était un excellent stratège qui a parfaitement compris l'importance de la gestion politique une fois accomplie la conquête militaire. Un capitaine d'exception, percevant les faiblesses de l'ennemi au premier coup d'œil et les exploitant, et sachant prendre tous les risques à la tête de ses hommes afin de les mener à la victoire. ●

Sous-lieutenant Chevalier



Du stalinisme dans la littérature d'anticipation



Novembre 1931: Eugène Zamiatine⁽¹⁾ quitte l'URSS avec sa famille. Les pressions qu'il subit depuis trois ans lui sont devenues insupportables. Son refus de soumettre ses écrits à la censure politique lui attire inimitiés et tracasseries administratives. La presse le dénonce comme traître, ses œuvres sont interdites d'édition. En juin, il écrit à Staline : « *Pour moi, en tant qu'écrivain, être privé de la possibilité d'écrire équivalait à une condamnation à mort. Les choses ont atteint un point où il m'est devenu impossible d'exercer ma profession, car l'activité de création est impensable si l'on est obligé de travailler dans une atmosphère de persécution systématique qui s'aggrave chaque année* ». L'intervention de Maxime Gorki lui permettra de s'exiler en France, où il meurt le 10 mars 1937.

URSS - 1920 - Zamiatine vient d'écrire *Nous Autres*⁽²⁾, roman d'anticipation qui, déjà interdit de publication, circulera en samizdat pendant deux ans, passera la frontière et gagnera l'Angleterre. Zamiatine y décrit un monde totalitaire qu'en véritable prophète il dénonce avant même le début du règne du « génial père des peuples » Staline ! Le héros, « D-503 », écrit dans son journal intime : *Je m'efforcerai d'écrire ce que je vois, ce que je pense, ou plus exactement ce que nous autres voyons et pensons et Nous autres sera le titre de mes notes. Elles seront le produit de notre vie, de la vie mathématiquement parfaite de l'État unique. Nous sommes au XXX^e siècle : la planète est soumise au pouvoir d'un seul homme, le Bienfaiteur, maître de l'État unique, du savoir et de la pensée, qui bénéficie du consentement total de la masse. Devenus des numéros, les individus font partie d'une organisation sans faille dirigée par des inquisiteurs synchronisés qui peuvent contrôler jusqu'aux pensées. Cauchemar teinté d'ironie, cette contre-utopie présente une *Civilisation du verre* fondée sur une absolue transparence. Les hommes, tous semblables, n'ont rien à cacher et l'idéal qu'on leur impose consiste en un bonheur mécanique facilité par la technique.*

La Table des heures instituée par le Bienfaiteur limite à une heure chaque acte de vie : nous autres, des millions à la fois, nous nous levons comme un seul numéro, commençons et finissons notre travail dans un même élan. Fondus en un seul corps aux millions de mains, nous portons la cuillère à notre bouche, à la seconde fixée par la Table (...); la mort guette ceux qui pensent ou aiment sans autorisation. D-503, responsable de la construction de l'*Intégral* (vaisseau cosmique censé répandre le régime de l'État unique sur les autres planètes) rencontre I-330, une jeune femme qui lui fait découvrir les *Méphis* (révolutionnaires vivant hors de la bulle, qui souhaitent anéantir le régime). Conquis à la cause d'I-330, D-503 promet l'*Intégral* aux *Méphis*. Le journal sera découvert avant la réalisation du complot : I-330 sera exécutée et D-503 subira la grande opération (lobotomie le transformant en automate)...

1924 - Le roman rencontre un vif succès en Angleterre. Cette même année, en URSS, **Lénine** meurt. C'est alors **Staline** (l'homme de fer), secrétaire général du Parti depuis deux ans, qui lui succède. Bien que la personnalité caractérialle de ce dernier ait été dénoncée fin 1922 par Lénine dans son *Testament politique*, le refus, par le comité central, de démettre Staline de ses fonctions lui laissera le pouvoir d'exercer un autoritarisme excessif qui va s'accroître jusqu'en 1929. Ses projets totalitaires, clairement énoncés après le démantèlement de la Troïka, se concrétisent avec le lancement du premier plan quinquennal en 1928. Le secteur industriel et l'industrie lourde deviennent propriétés de l'État. Le pays doit constituer rapidement une grande puissance militaire. Dans l'agriculture, la liquidation des Koulaks est en marche : ils sont fusillés ou déportés avec leurs familles. Pour édifier sa doctrine, Staline doit posséder tous les leviers de l'économie et imposer la collectivisation des terres. Il veut régner seul et fait bannir Trotski en 1929. Il se retournera également contre Boukharine et Rykov qui l'ont soutenu contre Trotski. Il lance le deuxième plan quinquennal, au cours duquel il utilise une nouvelle arme psychologique : le stakhanovisme. Sa popularité est alors à son apogée en URSS, mais aussi dans le milieu du communisme mondial. Fidélité à la ligne de Staline est demandée à tout militant, dans les domaines politique, économique, social, mais aussi dans ceux des lettres, des arts et des sciences. Staline prend position sur les problèmes de linguistique. Savants, médecins, écrivains, gens de théâtre, publicistes, accusés de s'écarter du « réalisme socialiste » sont arrêtés : plus de 100 000 déportations pour la seule année de 1937. De 1934 à 1938, les grandes purges font disparaître les derniers opposants et laissent Staline maître absolu du pays. *L'État unique*, annoncé par Zamiatine, est en marche.

S'il a mené seul un véritable combat littéraire et politique contre le totalitarisme dans les années vingt, le maître, précurseur et visionnaire, inspirera pendant le règne de Staline deux autres grands écrivains : Aldous Huxley avec *Le Meilleur des Mondes* en 1932, Georges Orwell avec *La Ferme des animaux* (1945) et un récit satirique *1984* (1948) vont contribuer à faire connaître au monde entier les pratiques et les conséquences d'un stalinisme qui ne sera vraiment mis au jour que sous le règne de Khrouchtchev vers la fin des années cinquante. ●

Adjudant Thébault

1. Zamiatine, Evgueni (1884-1937). Polytechnicien, ingénieur en constructions navales, professeur de mathématiques à l'Institut polytechnique de Saint-Petersbourg, écrivain. Auteur de *Choses de provinces* (1913), *Au diable vert* (1914), *Les Insulaires* (1918), *J'ai peur* (1921), *La Caverne* (1921) – Mamaï, (1924).
2. *Nous Autres* a été traduit en tchèque (1927), en français (1928), en néerlandais (1936), en italien (1955), en allemand (1958).

Bibliographie : *Nous Autres* a été réédité chez Gallimard, collection « L'Imaginaire ».



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Beaucoup se plaignent de la contamination de notre langue par l'emprunt de mots étrangers, principalement d'origine anglo-saxonne... Pourtant, les emprunts linguistiques ont toujours existé et sont la preuve même de la vie d'une langue. Aussi, par un mouvement très humain de retour aux origines, certains se prennent-ils à utiliser des mots plus rares afin de préserver la noblesse du français. D'où l'usage qui est fait de l'adjectif « ancillaire ». Toute personne, quelque peu ouverte à la langue latine, comprendra tout de suite que ce terme a pour origine le mot latin « *ancilla* », la servante. S'il est formellement proche de son origine latine, c'est, entre autres, parce qu'il est de facture récente. Sa première attestation ne date que de 1803 ! Pourtant, au milieu du XIX^e siècle, il n'est plus employé que dans l'expression, « *les amours ancillaires* », sens qui correspond au dérivé latin *ancillarius*, « homme qui recherche les servantes ».

Or, aujourd'hui, ce terme réapparaît dans de nombreuses expressions telles que : « des tâches ancillaires », « des ustensiles ancillaires »... et connaît ainsi une nouvelle vie ! ●

Lieutenant Pitard-Bouet